

Arrêté N° 2023-323

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4, R613-32 et suivants relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

Arrêté :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au master histoire de l'art - arts et cultures visuels est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 16/11/2023

La Présidente,


Nathalie DOMPNIER



ACADÉMIE DE LYON • ACADÉMIE DE LYON • ACADÉMIE DE LYON •
UNIVERSITÉ
— LUMIÈRE
— LYON 2

COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2023 - 2024

Intitulé exact du diplôme :

Master Histoire de l'art – art et cultures visuels

	Nom, prénom	Qualité :
Présidente du jury	Nathalie MATHIAN	mcf
Enseignant-chercheur	Damien DELILLE	mcf
Enseignant-chercheur	Laurent BARIDON	Pr histoire de l'art
Professionnel	Alain CANO	Expert indépendant
Professionnelle	Marion FALAISE	Conservatrice au Musée des arts décoratifs et des tissus de Lyon